



INSTRUCTIONS DE COURSE

INTERLIGUE OPTIMIST

Du Samedi 28 mars au Dimanche 29 mars 2026

Pointe Saint Gildas - Préfailles

Grade 4

Organiser par

Sport Nautique de l'Ouest

Avec la participation



La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1. La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.
- 1.5 L'annexe P modifiée suivant l'IC15.2 s'applique. L'annexe T peut être appliquée.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé sur les vitres du PC course. Elles seront aussi disponibles en ligne sur le site du club accessible avec le lien suivant : <https://www.snonantes.fr/event-details/interligue-optimist>
- 3.2 Les avis pourront également être publiés pour information sur le WhatsApp de l'épreuve IL OPTI PREFAILLES. L'absence de publication sur le groupe WhatsApp ne pourra donner lieu à une demande de réparation d'un bateau.



4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement fourni par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à côté du PC course.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affaler de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 5.3 [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter le port. Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue ou moins de 20 minutes après l'envoi du pavillon D ». En l'absence de pavillon D, les bateaux doivent rester à leur emplacement.

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :



Dates	Heure	Evénement	Lieux
Samedi 28 mars 2026	9h00 à 10h30	Confirmation inscription par les accompagnateurs référents	PC course
	11h00	Briefing entraîneurs / accompagnateurs	PC course
	12h00	1er signal d'avertissement / course à suivre	-
Dimanche 29 mars 2026	10h00	Briefing Entraîneurs / accompagnateurs	PC course
	11h00	1 ^{er} signal d'avertissement / Courses à suivre	-
	15h00	Heure Limite dernier avertissement	-

- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.5 Le nombre de course par jour n'est pas limité, mais sera fonction du temps passé sur l'eau :
- Benjamin : Max 4 heures sur l'eau
 - Minimes, Cadets : Max 6 heures sur l'eau

Ces durées restent à l'appréciation du comité de course. Elles ne peuvent pas donner lieu à une demande de réparation de la part d'un coureur. Ceci modifie la règle 60.1(b).

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont les suivants :

Classe	Pavillon
Opti benjamins	
Opti Minimes & cadets	

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Le parcours est décrits en **annexe** PARCOURS en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

10. MARQUES

- 10.1 Les marques de parcours sont définies comme suit :

Départ	Parcours marque n°1	Parcours marque n° 2, 3B, 3T	Arrivée
Bouées tétraédriques jaunes	Bouée cylindrique blanche USHIP	Bouées tétraédriques jaunes	Bouées crayon orange

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord. Un bateau viseur non mouillé peut se situer au niveau de la bouée viseur.
- 12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux en restant dans la zone d'attente située sous le vent de la ligne des bouées de délimitation de la zone de départ. Les bouées de délimitation de cette zone sont 2 bouées crayons de couleur rouge. Les bateaux qui enfreignent cette règle se verront pénaliser de 10% des inscrits de la course la plus proche de l'infraction ceci modifie la RCV 63.1.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée. *[DP] [NP]* Tous les coureurs ayant *fini*, devront immédiatement retourner dans la zone d'attente décrite dans le paragraphe 12.2 en empruntant le corridor de retour décrit dans l'annexe parcours.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 La RCV 44.1 n'est pas modifiée, la pénalité de deux tours s'applique.
La pénalité pour une infraction à une règle qui ne figure pas dans le chapitre 2 des RCV pourra après instruction être inférieure à la disqualification.
- 15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 15.2.1 L'annexe P2.2 s'applique à toutes les pénalités d'un bateau dès sa deuxième pénalisation. L'annexe P2.3 (troisième pénalité et suivantes) ne s'applique pas.
- 15.2.2 L'annexe P4 est modifiée comme suit : « Une action du jury selon RCV P1.2 ne peut donner lieu à une demande de réparation pour un bateau selon RCV 60.1(b) ». Le Jury peut ouvrir une instruction pour réparation et peut donner une réparation pour une action selon RCV P1.2 par un membre du Jury ou un observateur désigné.
- 15.3 Les bateaux jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne pourra pas donner lieu à une demande de réparation d'un bateau (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Temps cible	Temps limite du premier pour finir	Temps limite après l'arrivée du premier
40 min	70 min	15 min

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 15 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2).
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au PC course.

- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans les locaux du club de voile de Préfailles. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

18. CLASSEMENT

- 18.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de quatre courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
 - (b) Quand quatre courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 *[DP] [NP]* Un émargement (sortie et retour) sera mis en place.
- Les 1^{er} émargements départs de chaque journée de course sera renseigné par les accompagnateurs référents pour chaque coureur de son groupe. Ils seront ouvertss à l'issue du briefing. Les fiches d'émargement seront placées à l'entrée du PC course.
 - Les émargements départ suivants et les émargements retour de fin de journée ou de retour à terre devront être réalisés par le coureur au plus tard à l'heure limite de dépôt des réclamations. Ce délai peut être prolongé par le comité de course si nécessaire. L'émargements des coureurs se fera à l'entrée du PC course.
 - La pénalité pour l'absence d'émargements est une pénalité de 10% des inscrits du groupe. La pénalité sera appliquée sur les courses du jour. Ceci modifie la RCV 64.2.
- 19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

20. REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT

Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable. Les formulaires de demande sont disponibles au PC course.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 *[DP]* L'identification des bateaux accompagnateurs est un pavillon blanc
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- Aux 3 premières filles et aux 3 premiers garçons, en Minimes et en Benjamins
- Au premier garçon et à la première fille minimes 1ère année (nés en 2014) s'ils ne sont pas déjà récompensés.
- Au premier garçon et à la première fille benjamins 1ère année (nés à partir de 2016) s'ils ne sont pas déjà récompensés. (Les poussins sont associés à la catégorie des benjamins)

Les 3 premiers du classement scratch par catégorie, pourront être rappelés pour la photo du podium scratch.

Arbitres désignés :

Président comité de course : Nicolas MONSTERLEET





















Président du jury : Hervé LE GAC

Comité de course adjoints : Nicole PINCEMY
: Aurélien DROUET

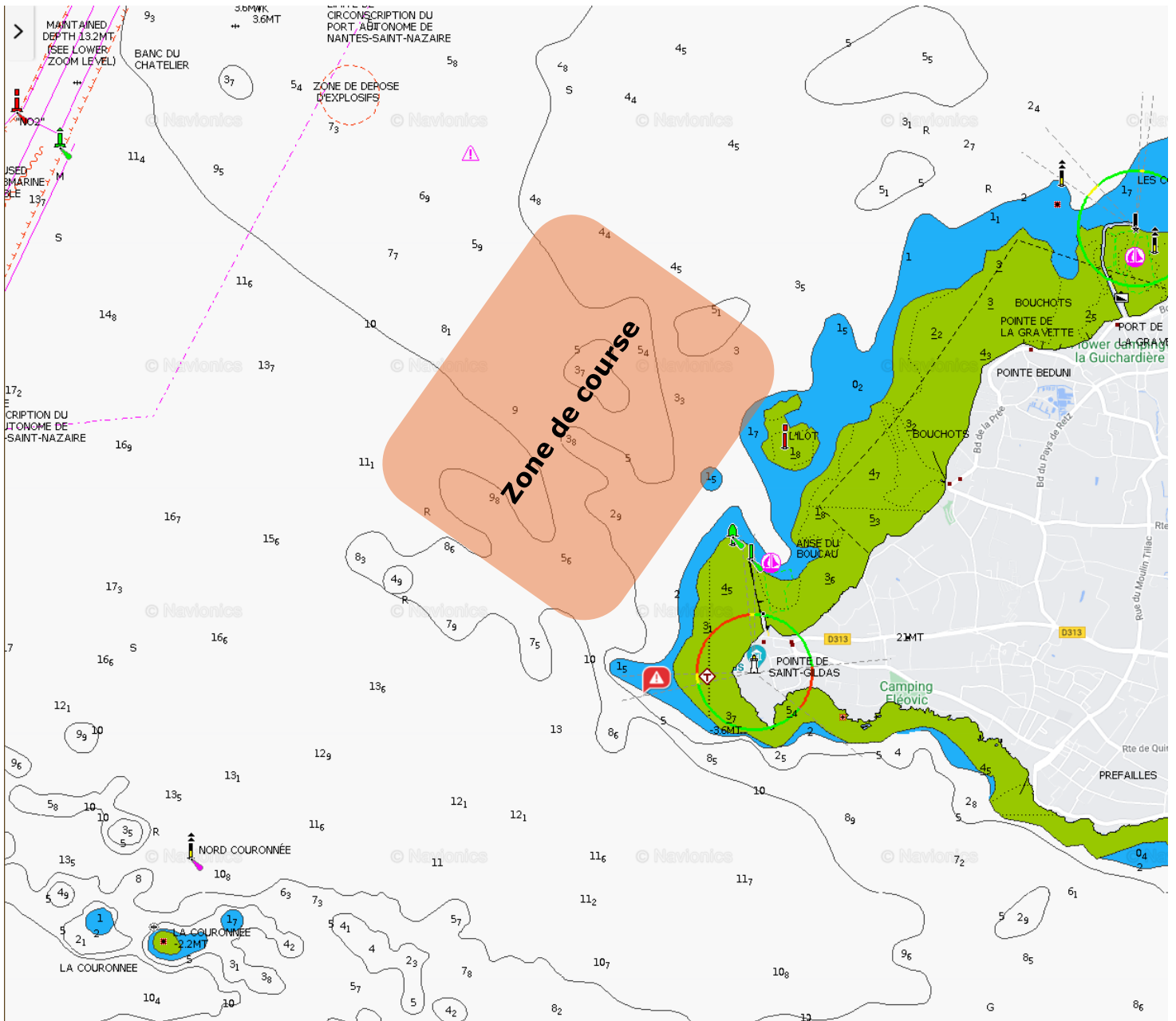
Juges : Carole JAOUEN
: Briec HUON

Jeunes arbitres : Enorah DROUET
: Clément MARE

Horaires des marées et coefficient pointe Saint Gildas :

SAMEDI 28	 Marée haute 01h29 4.58m  Marée basse 07h00 1.87m  Marée haute 14h05 4.62m  Marée basse 19h27 1.93m	 	 Lune Lune gibbeuse croissante  Saint Saint Gontran  Lever 06h54  Coucher 19h33 12h39min +3 min
	 Marée haute 03h22 4.87m  Marée basse 09h12 1.53m  Marée haute 15h47 4.89m  Marée basse 21h32 1.54m	 	 Lune Lune gibbeuse croissante  Saint Sainte Gladys  Lever 07h52  Coucher 20h35 12h43min +3 min

ANNEXE ZONE DE COURSE



ANNEXE PARCOURS

